

fonctionnent mieux que les meilleurs réacteurs nucléaires du monde.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau lourde, l'Énergie atomique du Canada fait tout ce qu'elle peut pour en acheter à l'étranger. Nous avons constaté que la capacité augmentait à l'usine de Port Hawkesbury. Nous espérons mettre l'usine de Glace Bay en exploitation aussitôt que possible. Il faut reconnaître qu'il va y avoir un intervalle d'un an ou plus avant que la production canadienne n'atteigne son maximum. Nous espérons, toutefois, remettre en exploitation les usines fermées aussitôt que possible. En partie, la fermeture...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le ministre voudrait revenir à l'appel des motions pour terminer sa déclaration.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE BILL RELATIF À L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—L'ATTITUDE DES PROVINCES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Revenu national au sujet du bill qu'il a présenté l'autre jour. Les premiers ministres des diverses provinces lui ont-ils fait savoir de façon officielle ce qu'ils en pensaient? Si oui, va-t-il faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai eu connaissance jusqu'ici que de leurs commentaires aux journaux. Aucune déclaration officielle ou écrite ne m'a été communiquée. Le premier ministre en recevra peut-être bientôt. Nous avons sûrement l'intention de chercher à connaître, en temps opportun, le point de vue des premiers ministres provinciaux sur la politique que nous avons annoncée.

M. Alexander: Je suis heureux d'entendre le ministre dire que le gouvernement va chercher à connaître l'opinion des premiers ministres à ce sujet. Le ministre pourrait-il nous prévenir lorsque se tiendront ces entretiens? Va-t-il faire une déclaration à la Chambre à ce sujet?

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, les dates de ces rencontres ne sont pas encore fixées. Je me ferai un plaisir de renseigner la Chambre comme il se doit quand tout aura été décidé.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS ET DES PENSIONS

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Croit-il pouvoir nous annoncer, ce mois-ci ou bientôt, la décision du gouvernement d'aug-

menter les pensions et allocations des anciens combattants, pour leur redonner leur pouvoir d'achat d'autrefois?

M. Woolliams: Ne savez-vous pas que nous aurons bientôt des élections, Angus?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, nous recevons de nombreuses instances de diverses organisations de vétérans. Nous avons l'habitude de remettre ces questions à l'étude et de faire les rajustements voulus tous les deux ans. Ainsi, le prochain rajustement devrait normalement se faire en 1973.

Une voix: L'année 1972 ne serait-elle pas tout indiquée?

L'hon. M. Laing: Toutefois, un certain nombre de questions pressantes...

L'hon. M. Stanfield: De considérations pressantes?

L'hon. M. Laing: ... de questions pressantes ont été soulevées par divers groupes, auxquels nous avons dit que nous en discuterons avec eux. Nous allons renvoyer celle-ci au comité permanent des affaires des anciens combattants, pour qu'ils puissent se faire entendre.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES TRADUCTEURS—L'AUGMENTATION RÉTROACTIVE DES TRAITEMENTS ET LE DÉLAI DE 90 JOURS—L'EXPLICATION MINISTÉRIELLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question soit au président du Conseil du Trésor, soit au ministre des Approvisionnements et Services? Elle concerne la convention qui a été signée en décembre 1971 entre le Conseil du Trésor et les fonctionnaires du groupe des traducteurs. Comme les augmentations rétroactives fixées dans la convention étaient censées parvenir aux employés dans un délai de 90 jours et qu'un grand nombre d'entre eux ne les ont pas reçues, ou en ont reçu qui contenaient des erreurs, quelles mesures compe-t-on prendre pour redresser la situation?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit de deux choses. D'abord, la politique de paiement dans les 90 jours, et ensuite la rectification des erreurs. J'aimerais prendre connaissance des renseignements que le député a obtenus sur les erreurs, car je n'ai entendu parler de rien. Quant au paiement dans les 90 jours, j'ajouterai que maintenant que nous avons insisté pour que les conventions collectives soient signées plus rapidement après ou même avant, dans certains cas, l'expiration des contrats, nous espérons qu'il sera plus facile de régler le problème des rappels et des rajustements dans les 90 jours.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.